



ASMA de la Vienne
DDT
20 rue de la Providence
B.P. 80523
86020 POITIERS CEDEX

COMPTE RENDU CONSEIL D'ADMINISTRATION 11 décembre 2017

Présents :

Lisiane BELLOY, lycée Montmorillon
Véronique BOUNAIX, DDPP
Natacha CLÉMENT, ASP
Alain DELAVAL, retraité
Mireille FÉMÉNIAS, retraitée
Marcel FOURÉ, retraité
Elodie GORICHON, DDT
Françoise GENDRAUD, CPCM
Jocelyne JACQUOT, ASP,
Marielle LACHETEAU, lycée Kyoto
Christian LE DU, DDPP
Marie-France LEGROS, lycée Kyoto
Philippe MARCEAU, retraité
Eric OUVRARD, DRAAF
Joëlle PERRIN, retraitée
Cathy POUPAULT, lycée Thuré
Bernadette RÉGNER, retraitée
Marie-Josèphe RUFFO-GALINDO, retraitée
Mélanie SKORACKI, lycée Venours

Excusées :

Geneviève BOUHET, retraitée
Geneviève GUILLOT, DRAAF
Sandrine LABROUSSE, DDPP
Sandrine MIRASSOU, lycée Thuré

Natacha CLÉMENT, vice-présidente, anime ce CA en remplacement du Président, retenu à l'extérieur jusqu'à 10 h30.

1. CR de la rencontre avec l'ASMA Nat

M. FOURÉ, participant à la rencontre du 7 novembre entre les ASMA 16,79 et 86 – l'ASMA17 répondant aux abonnés absents- et Patricia EBERSVEILLER. Présidente ASMA nationale, Eric GARBEROGLIO, trésorier et Marina CORVILLO, chargée de la communication, rend compte de cette journée en rappelant les points essentiels :

- confirmation du fonctionnement départemental,
- inter-mandant sans invitation aux AD, les rencontres inter-AD étant privilégiées,
- rentabilité ou non des sites ASMA (Megève, Beg-Meil, Mimizan, Orcières, Chamonix et Malbuisson),
- QF : surtout sur les séjours et voyages, l'ASMA Nat insistant sur une extension de 10 à 90 % sur les séjours jeunesse, les – 18 ans restent une cible sociale privilégiée,
- CA et élections professionnelles le 4 déc 2018 ce qui va entraîner une modification des bureau et CA et donc oblige au report à février 2019 des élections dans les ASMA départementales,

- Lettre d'information aux AD désormais tous les mois,
- Convention entre MAAF et ASMA Nat : *NS SG/SRH/SDDPRS/2015-1083 du 14/12/2015*
- Effort fait sur la communication et ses outils (ASMAgazine, catalogues, flyer...)

2. CORRESPONDANT LOCAL DDT

V. BOUNAIX assure les liens avec la DDT, parfois au détriment de sa charge travail, et souhaite fortement un relais sur le site de la DDT. Le CA a bien entendu cette demande récurrente et décide, après vote à la quasi-unanimité de cesser billetterie et autres prestations de l'ASMA86, à compter du 1^{er} janvier 2018, pour les agents DDT. Néanmoins, dès qu'une solution est trouvée auprès d'un agent, issu ou non du CA, qui veut bien devenir correspondant local, l'ASMA86 suspendra alors cette décision.

3. TRESORERIE

F. GENDRAUD présente le bilan financier qui affiche un solde positif et fait remarquer que les subventions votées par le CA dans le cadre du budget prévisionnel 2017 n'ont pas toutes été épuisées.

Le CA approuve les comptes et propose un budget prévisionnel quasi identique à 2017, en tenant compte toutefois de l'arrivée d'environ 40 agents non MAAF qui, moyennant une cotisation annuelle de 20 € à compter du 1^{er} janvier 2018, pourront bénéficier des services offerts par l'ASMA86.

4. CARTES TAMTAM

Conformément au contrat signé en déc 2016 avec Tamtamice et afin de ne pas être pénalisée sur le tarif de la carte (*achetée 5,5 € alors que son prix de vente est de 7,5 €*), l'ASM86 a récupéré 240 cartes dont 178 ont été distribuées aux CL pour dispatching sur les sites. Une trentaine d'agents non MAAF demandeurs de la carte se rajoute à la liste des 178. Afin que sur chaque site les retardataires puissent bénéficier d'une carte (validité 10/12/2018) des cartes vierges ont été distribuées ; il va de soi que les CL devront communiquer à B. RÉGNER la liste des "nouveaux".

A priori, les agents du CFPPA de Montmorillon attachés au lycée de Venours n'ont pas été consultés. L. BELLOY s'engage à réparer cette anomalie.

5. FIN D'ANNEE - NOEL ENFANTS

Pour cette opération destinée aux 3 – 11 ans, 111 enfants et 166 accompagnants (tarif 3 €) sont concernés et pour les cinés CGR, Loft et Majestic. Coût pour l'ASMA : 1 070 €. La baisse amorcée depuis plusieurs années est encore plus marquée cette année.

6. BILLETTERIE CINES et CHEQUES LIRE/CHEQUES DISQUE

170 agents ont acheté 1 700 billets de cinéma (tous cinés confondus) pour un coût d'environ 3 000 €.

57 agents ont acheté 450 CL/CD (100 de moins que l'an passé) pour un coût ASMA de 900 €. Pour ces deux postes, les chiffres ont été arrêtés le 4 décembre.

7. SORTIES 2018

A l'unanimité, les membres du CA, décident que les inscriptions aux sorties se feront seulement à partir de 8 heures, le jour de l'ouverture des inscriptions.

Après discussion autour des propositions de sortie à Nantes faites par S. MIRASSOU, il est retenu de faire une sortie sans repas : samedi 28 avril, visite le matin du village de Trentemoult, repas libre et visite des Machines de l'île et/ou Carrousel des Mondes Marins à Nantes l'après-midi (tarif 10 €/adulte et 5 €/enfant).

Le devis de l'autocariste est validé et des arrhes seront versées très prochainement à Demellier Tourisme.

Concernant la journée du 23 juin à Walibi (Agen) on retient la formule Forfait Fast-Food qui comprend l'entrée au parc + un menu nuggets, maxi frites, barre glacée et boisson sans changer le tarif proposé aux agents.

La Féerie des Châteaux de La Loire reste en suspens jusqu'au prochain CA, cette sortie étant programmée pour décembre 2018.

Le groupe randonneurs a fait 2 propositions de sorties pour un coût total de 740 € pour lesquelles l'ASMA participera (justificatif à l'appui) à hauteur de 100 €, conformément aux prévisions budgétaires.

8. QUESTIONS DIVERSES

- Le CA coopte Jocelyne JACQUOT, ASP et Marie-France LEGROS qui désormais pourront participer comme les autres membres du CA aux débats et votes.
- Le CA vote à l'unanimité les décisions suivantes :
 - les chèques des sorties, quelles qu'elles soient, seront encaissés 15 jours après la fin de la date limite des inscriptions.
 - Les chèques des locations Tohapi seront encaissés un mois avant la date du départ.
 - CERISE est le code à utiliser pour bénéficier d'une remise au restaurant pédagogique du Lycée Kyoto.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h.

Le Président,
Alain DELAVAL

